



AVIS RELATIF À L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, LE 12 AOÛT 2018

Dans le cadre du deuxième tour de l'élection du Président de la République, l'Ambassade de la République du Mali à Tokyo informe les ressortissants Maliens résidant au Japon que les cartes d'électeur biométriques non retirées seront disponibles auprès du Président du Bureau de vote **N°001 de Tokyo**, le jour de l'élection.

Pour retirer sa carte, l'électeur doit être muni de l'un des documents d'identification suivants :

- La carte nationale d'identité ou la carte consulaire ;
- La carte NINA ;
- Le permis de conduire ;
- Le passeport.

Les réclamations relatives à la carte d'électeur biométrique peuvent être reçues le jour du vote.

Pour toute modification concernant la date de naissance sur la carte d'électeur, l'intéressé doit présenter une copie certifiée conforme à l'acte de naissance ou une copie d'extrait d'acte de naissance.

Le modèle de la fiche de réclamation est disponible à l'Ambassade et sur le site internet de l'Ambassade : <http://www.ambamali-jp.org/>. Le modèle sera également disponible dans le bureau de vote N°001 de Tokyo le jour du scrutin.

Les électeurs de Tokyo peuvent voter **le dimanche 12 août 2018** dans le bureau de vote **N°001 de Tokyo**, sis à 3-12-9 Kami Osaki, Shinagawa-Ku, 141-0021 Tokyo, de **08H00 à 18H00**.

Le vote se fait sur présentation de la carte d'électeur.

L'utilisation du téléphone portable et de tout autre appareil électronique est interdite dans le bureau de vote.

L'Ambassade sait compter sur la bonne compréhension et l'esprit civique de tous.



Tokyo, le 03 août 2018

L'Ambassadeur

Aya THIAM DIALLO

Chevalier de l'Ordre National